



REGLEMENT PERISCOLAIRE, MERCREDIS LOISIRS et CENTRE AERE

1- ACCUEILS PERISCOLAIRES

PERISCOLAIRE DU MATIN

Horaires : 7h15 à 8h15

Tous les enfants sont accueillis au Creuset et déposés dans leurs écoles entre 8h00 et 8h15. Les enfants doivent arrivés à **7h45 au plus tard**, pour ne pas rater le départ. Dans le cas contraire, les parents devront emmener leur enfant directement à l'école.

PERISCOLAIRE DU SOIR

Horaires : 16h00-17h15 ou 16h00-18h30

Les enfants sont pris en charge dans la cour de l'école à 16h00 par les animateurs, prennent ensuite le bus pour se rendre au Creuset (sauf les enfants des écoles Montaigne et Moulin qui arriveront à pied). Un goûter est servi et des activités sont proposées. Ces activités peuvent se dérouler en dehors de l'enceinte du Creuset (parc, médiathèque, salle de l'école Montaigne...)

Lors de votre arrivée, merci de signaler votre présence à l'animatrice chargée d'accueil. Aucun enfant ne doit être récupéré sans l'avoir signalé (en particulier dans la cour).

RESTAURATION SCOLAIRE

Horaires : 11h45-13h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les enfants sont pris en charge dans la cour de l'école à 11h45 par les animateurs. Ils se rendent dans l'un des 2 restaurants scolaires, à pied :

- Au Creuset pour les écoles Moulin, Montaigne, et Ferry.
- A la Résidence Séniors Les Tournesols pour les écoles Verlaine et Rousseau.

Les régimes alimentaires sont à signaler au moment de l'inscription.

Des menus végétariens équilibrés sont proposés aux enfants qui ne mangent pas de viande. Les allergies et les maladies chroniques sont à signaler. Des Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peuvent être mis en place lorsque la situation le nécessite. Si un PAI est déjà signé à l'école, celui-ci devra intégrer le temps périscolaire.

Aucune prise de médicament ne pourra se faire sans copie de l'ordonnance.

Les enfants se déplacent à pied entre les écoles et les lieux de restauration. Les parents doivent prévoir une tenue adaptée (chaleur, intempéries...). Des capes de pluie de dépannage sont disponibles en cas d'oubli. En cas d'orage, des navettes pourront, dans la mesure du possible, être mises en place pour les plus petits.

INSCRIPTIONS

Elles s'effectuent uniquement en ligne, via la PORTAIL FAMILLE.

Les personnes rencontrant des difficultés d'accès et d'utilisation du portail peuvent se rendre au secrétariat du Creuset pour être aidées .

IMPORTANT : vous êtes de plus en plus nombreux à solliciter le service de restauration scolaire. Aussi pour maintenir des conditions d'accueil de qualité pour votre enfant et respecter nos obligations réglementaires, nous sommes contraints de limiter les inscriptions. Les délais de réservation s'effectuent impérativement 48h avant (hors Week end).

<i>Si je souhaite ajouter, modifier ou annuler une réservation pour...</i>	<i>Je fais la demande au service ou me connecte à mon espace, au plus tard...</i>
<i>Un lundi</i>	<i>Le jeudi précédent avant 16h</i>
<i>Un mardi</i>	<i>Le vendredi précédent avant 16h</i>
<i>Un jeudi</i>	<i>Le mardi précédent avant 16h</i>
<i>Un vendredi</i>	<i>Le mercredi précédent avant 16h</i>

NB: PENSEZ A VERIFIER LA CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION QUI VOUS SERA TRANSMISE PAR E-MAIL, IL PEUT ARRIVER QUE L'INSCRIPTION SOIT REFUSÉE PAR MANQUE DE PLACE.

Tarifs du périscolaire au 01.09.2026 :

Quotient familial	Accueil Matin	Midi	Soir 16h00-17h15	Soir 16h00-18h30
T1 : 0 à 400	1.64	5,88 €	2.01 €	3.13 €
T2 : 401 à 750	1,80 €	6.46 €	2.23 €	3.76 €
T3 : 751 à 1100	2.17 €	7.04 €	2.54 €	4.34 €
T4 : 1101 à 1400	2,49 €	7.79 €	3.13 €	4.87 €
T5 : 1401 à 1700	2,81 €	8.48 €	3,76 €	5.40 €
T6 : 1701 et +	3 €	9.43 €	4.35 €	6.25 €

En plus de l'inscription, une adhésion annuelle de 6 € est demandée.

Les créneaux horaires du soir doivent être respectés. En cas de dépassement, le 2ème créneau horaire est facturé en totalité.

2- TARIF ET HORAIRES DES MERCREDIS LOISIRS

Quotient familial	Accueil 7h15-8h15	Matin 8h15-12H00	Midi 12h-14h	Après midi 13h30-17h15	Soir 17h15-18h30	Journée 8h15-17h15	Journée 7h15-18H30
T1 : 0 à 400	1.55 €	6.10 €	5.55 €	6.10 €	1.55 €	17.80 €	20.90 €
T2 : 401 à 750	1.70 €	6.65 €	6.10 €	6.65 €	1.70 €	19.45 €	22.90 €
T3 : 751 à 1100	2.05 €	7.25 €	6.65 €	7.25 €	2.05 €	23.20 €	25.25 €
T4 : 1101 à 1400	2.35 €	8 €	7.35 €	8 €	2.35 €	25.35 €	28.05 €
T5 : 1401 à 1700	2.65 €	8.65€	8 €	8.65€	2.65 €	28.05 €	30.70 €
T6 : 1701 et +	3 €	9.55 €	8.90 €	9.45 €	3 €	28.50 €	33.85 €

En plus de l'inscription, une adhésion annuelle de 6 € est demandée.

La plage horaire d'accueil s'effectue de 7h15 à 18h30.

Facturation et paiement : Vos factures vous sont adressées en fin de mois via le portail famille. Nous privilégions le prélèvement automatique comme mode de règlement. Ils s'effectuent le 7 du mois suivant.

Dans certaines situations exceptionnelles, les règlements par chèque ou espèce sont acceptés mais s'effectuent obligatoirement avant l'inscription.

Tout rejet de prélèvement entraînera une refacturation des frais appliqués par notre banque (qui s'élèvent actuellement à 13.50€). En cas de difficulté, le prélèvement peut être suspendu pour éviter ces frais. Veuillez à signaler la situation dans les meilleurs délais.

Absences, modifications et retards

Il est possible de modifier l'inscription périscolaire et aux mercredis loisirs **au maximum 48h avant**, que se soit pour ajouter ou pour annuler un temps d'accueil (commande de repas, édition des listes de présence, organisation de l'encadrement).

Passé ce délai, aucun accueil ne sera possible, et aucun remboursement ne sera accordé, quelque soit le motif (**maladie de l'enfant, absence d'un professeur, grève, sortie scolaire...**).

Exception : en cas de grève d'un enseignant le délais d'annulation est de 24 heures.

En cas de retard prévu au delà de 18h30, le secrétariat doit être prévenu avant la fermeture. Dans le mesure du possible, un autre responsable doit venir chercher l'enfant avant 18h30. Dans le cas contraire, et de façon exceptionnelle, une animatrice attend l'arrivée du parent avec l'enfant. Ce temps pourra être surfacturé au taux d'encadrement horaire (20€), et si cette situation se répète trop souvent, l'accueil de l'enfant pourra être remis en cause.

En cas d'absence de l'enfant, le repas ne pourra être remis.

Changement de coordonnées de contact

Tout changement (employeur, domicile, téléphone...) devra être communiqué au secrétariat ou sur le portail famille dans les meilleurs délais, de manière à pouvoir joindre les familles en cas d'urgence.

3- ACCUEILS DE LOISIRS

Horaires d'accueil du centre aéré : du lundi au vendredi de 09h à 17h (possibilité de 8h à 18h avec supplément).

Les enfants peuvent arriver après 9h, et repartir avant 17h. Sauf en cas de sortie ou d'activités exigeant des horaires de présence fixes. Merci de prévenir la responsable pour organiser l'emploi du temps de l'enfant en cas d'arrivée tardive ou de départ avancé.

Les demandes de réservation se font uniquement à la semaine, et pour 4 jours minimum. Aucun changement de planning n'est possible et les journées d'absence ne sont pas remboursées, sauf sur présentation d'un certificat médical (avec 1 jour de carence).

Pendant les vacances d'été, 3 semaines maximum sont accordées.

Des semaines ou jours supplémentaires pourront vous être accordés selon les places disponibles.

NB : une fois les demandes de réservation validées, vous aurez la possibilité d'annuler l'inscription au minimum 1 semaine avant.

Quotient familial	Accueil 8h-9h	Journée 09h-17h	Soir 17h-18h
T1 : 0 à 400	1.10 €	17.95 €	1.10 €
T2 : 401 à 750	1.10 €	19.10 €	1.10 €
T3 : 751 à 1100	1.70 €	20.80 €	1.70 €
T4 : 1101 à 1400	2.25 €	23.60 €	2.25 €
T5 : 1401 à 1700	2.25 €	25.85 €	2.25 €
T6 : 1701 et +	2.25 €	28.10 €	2.25 €

Paiement : Les factures seront envoyées à la fin de chaque centre aéré. Elles seront prélevées 6 jours après.

Dans certaines situations exceptionnelles, les règlements par chèque sont acceptés mais s'effectuent obligatoirement avant l'inscription.

Tout rejet de prélèvement entrainera une refacturation des frais appliqués par notre banque (qui s'élèvent actuellement à 13€). En cas de difficulté, le prélèvement peut être suspendu pour éviter ces frais. Veuillez à signaler la situation dans les meilleurs délais.

4 – SANTÉ – MALADIE

En cas de maladie ou d'accident, les parents sont contactés. Pour les situations urgentes, les secours peuvent être mobilisés sans attendre l'arrivée des parents.

En cas d'inconfort de l'enfant (douleurs, fièvre, vomissements...), les parents sont invités à organiser le retour de l'enfant.

Les enfants à besoins particuliers (troubles, handicaps...) peuvent être accueillis après un échange avec la famille pour évaluer les besoins et adapter les conditions d'accueil. Les besoins d'encadrement individuel sont respectés dans la mesure du possible (nombre d'enfants concernés, nombre d'encadrants disponibles) et une proposition d'accueil à temps partiel peut être proposée.

5 – DESACCORDS – CONFLITS

Quelque soit l'objet du désaccord ou du conflit, le dialogue et la médiation sont recherchés. Aucune forme de violences ne sera tolérée que ce soit à l'égard :

- ***Du personnel administratif, technique ou d'encadrement***
- ***D'autres parents, usagers***
- ***D'enfants (y compris ses propres enfants)***

Le cas échéant, des sanctions pourraient être prise pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion.

→ Bon à savoir :

Des aides peuvent être accordées pour les repas du périscolaire et des centres aérés (selon les ressources) par le CCAS de la Commune d'Uckange, ainsi que par certain CE (se renseigner)

Nous acceptons les aides aux temps libres de la CAF de la Moselle (lors des centres aérés), les règlements par chèques ANCV et CESU.

L'inscription se fait par le biais du portail famille, ou au secrétariat du Creuset.

Pour des raisons réglementaires, aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Horaires du secrétariat :

<i>LUNDI</i>	8h30 - 11h45	13h30 - 18h00
<i>MARDI</i>	8h30 - 11h45	13h30 - 18h00
<i>MERCREDI</i>	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
<i>JEUDI</i>	8h30 - 11h45	13h30 - 18h00
<i>VENDREDI</i>	8h30 - 11h45	13h30 - 18h00

PIECES JUSTIFICATIVES A TRANSMETTRE

(Seuls les dossiers complets seront acceptés)

- **ATTESTATION D'ACCEPTATION DU REGLEMENT**
- **ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL de la CAF ou DERNIER AVIS D'IMPOSITION**
- Pour les personnes travaillant au Luxembourg **CERTIFICAT DE REMUNERATION + DERNIER AVIS D'IMPOSITION**
- **FICHE SANITAIRE + COPIES DES VACCINS**
- **RIB (uniquement pour les nouveaux dossiers ou si changement de coordonnées bancaires)**
- **ATTESTATION D'ASSURANCE RC ou SCOLAIRE**



ENGAGEMENT DE RESPECT DU REGLEMENT

Je soussigné (e), Mme, M.

Représentant légal de l'enfant

Déclare avoir reçu le règlement ci-joint du Carrefour Social et Culturel "le Creuset" et déclare l'accepter.

Fait à, le/...../20

Signature du représentant légal :

Le Directeur du Creuset

Yacine BOUKERRANA

